

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 83

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
 ETRANGER... » 4.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
 2 cases. » » 45.—
 1 case et demie » 35.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — L'Idée marche... : E. Gd. — Le cours de vacances suffragiste à Château-d'Œx : Madeleine WASSERFALLEN. — Les premières femmes-médecins (*suite et fin*) : C. HALTENHOFF. — A travail égal, salaire égal : II. Administration fédérale et cantonale; III. Commerce et industrie : E. Gd. — Correspondance. — A travers les Sociétés féminines.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XVIII^e Assemblée générale annuelle

à BALE

Samedi 11 et Dimanche 12 Octobre 1919

ORDRE DU JOUR :

Samedi 11 Octobre, à 3 h. après-midi, Salle du Grand Conseil

ASSEMBLÉE

1. Appel des Déléguées.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la Trésorière.
4. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée.
5. Election de la Vice-Présidente.
6. Revision des Statuts (votation).
7. Propositions diverses.
8. Rapports des Commissions.
9. Imprévu.

Samedi, 8 h. 1/2 du soir (Café Spitz, entrée Rheingasse)

SOIRÉE FAMILIÈRE

(Invitation des Sociétés bâloises)

Dimanche 12 Oct., 10 h. 1/4 matin, Salle du Grand Conseil

RÉUNION PUBLIQUE

La question des Conseils pour apprentissages

Orateurs : M^{lle} A. KELLER, Bâle :

Le problème du choix d'une profession

M^{me} DüCK-TOBLER, St-Gall :

La tâche des femmes dans le domaine de la vie professionnelle

DISCUSSION

Dimanche 12 Octobre, à 1 h. après-midi, Café Spitz

Dîner en commun (cartes : 4 fr. 50)

L'IDÉE MARCHE...

... même au Vatican. En effet, un journal anglais, *The Catholic Citizen*, a publié dans son numéro de juillet le récit d'une audience accordée par Benoît XV à une féministe anglaise, Miss Christitch, qui voulait bien s'assurer que son activité et celle de ses compagnes n'était point contraire aux enseignements de l'Eglise de Rome à laquelle elle appartient. Et le pape répondit textuellement à sa demande d'approbation : « Oui, nous approuvons. » Un peu plus tard, il ajouta ces paroles : « Nous voudrions voir les femmes électrices partout. »

Paroles qui ne vont pas manquer d'ailleurs d'être interprétées contre nous par ceux de nos adversaires dont la frayeur noire du cléricisme n'a d'égale que la frayeur rouge du socialisme de certains autres. Car il est amusant de constater comment ces deux spectres, qui se neutralisent pourtant l'un l'autre, sont brandis dans les deux camps, comme si le résultat de votations récentes n'en faisait pas prompte justice : ainsi dans la très-catholique Autriche, les dernières élections, auxquelles les femmes ont largement participé, ont amené une forte majorité aux socialistes, alors que, même dans les centres industriels anglais où semblait devoir triompher le *Labour Party*, les élections de décembre ont donné au gouvernement coalitionniste l'apport formidable que l'on sait. Comme si les femmes étaient uniquement des camarades militantes ou des dévotes confites, et comme si l'on ne retrouvait pas chez elles les mêmes variétés infinies de pensées et de sympathies politiques que chez les hommes — plus nuancées encore parce que les femmes acceptent moins facilement le groupement forcément simplificateur d'un programme de parti.

* * *

Et l'Italie, où plus qu'ailleurs on pourrait craindre l'influence du cléricisme, et où la peur du socialisme pourrait tout aussi bien embuer les esprits, l'Italie vient à son tour de faire le grand saut du suffrage féminin ! Car, à l'heure précisément où nous écrivons ces lignes, nous parvient la nouvelle du vote de la Chambre, reconnaissant aux femmes le droit de suffrage, électoral et éligibilité. Ceci, avec deux restrictions toutefois : la première, qui s'explique par des raisons de tactique électorale dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici, établit que les femmes ne participeront pas déjà aux prochaines élections parlemen-

taires, mais dès le 31 juillet 1920 à toutes les élections administratives. Il est dommage, sans doute, que les femmes ne puissent pas nommer les députés auxquels vont être confiées les prochaines destinées législatives de l'Italie, mais cette disposition transitoire n'a somme toute pas une grande importance, une fois le principe essentiel admis. La seconde restriction est une revanche très discutable, et part d'une conception contre laquelle nous nous élevons fortement: toutes les femmes majeures auront le droit de vote... sauf les prostituées. Et les hommes pour les plaisirs desquels il y a des prostituées, leur retirera-t-on leur droit de vote alors? Même dans l'égalité, encore une inégalité!

Cette victoire, d'une importance capitale pour les pays arriérés comme le nôtre, pour la France aussi, doit encore obtenir la ratification du Sénat. Mais celle-ci fait moins de doute qu'en France: le Sénat italien s'est, en effet, montré très féministe, il y a quelques semaines, en votant la loi Sacchi qui abolit l'autorisation maritale, prodrome indispensable du suffrage des femmes.

Ainsi donc, de trois côtés maintenant, la Suisse va être entourée de pays affranchis...

* * *

... Elle jeta clameur si haute
Que chacun, au bruit accourant,
Crut ...
... Elle accoucha d'une souris.

L'observation si profondément juste du vieux fabuliste nous revenait à la mémoire en lisant le compte-rendu du meeting anti-suffragiste, qui se tint à Lausanne l'autre dimanche sous la présidence, non pas de M^{lle} Suzanne Besson, qui s'était réservé un rôle plus conforme à ses aptitudes, mais sous celle de M^{me} David Perret, directrice de pensionnat à Chesalles sur Oron. Car après avoir fait retentir la presse vaudoise — surtout la presse radicale... — des échos des cymbales et des grosses caisses, au point que beaucoup de gens crurent devoir prendre au sérieux cette manifestation, qui ne méritait certes pas pareil honneur; après avoir, par un fracas à grand orchestre, annoncé les merveilles de cette réunion patriotico-cantonalico- (car les < suffragettes > d'autres cantons étaient exclues, le canton de Vaud n'étant pas, de l'avis de M^{lle} Besson elle-même, un < tremplin > [sic]) — prudhommesco — (voir la devise au programme: < En toute chose il faut considérer la fin >) — féminino-anti-suffragiste... qu'en est-il résulté: la fondation d'une *Ligue féministe antisuffragiste pour les réformes sociales*: (Seigneur, encore une Ligue!!!) avec 51 adhésions. Vous avez bien lu: *cinquante-et-une*, et c'est M^{lle} Besson elle-même qui le dit. C'était assurément la peine de mobiliser le ban et l'arrière-ban des < dames conscientes > du canton pour arriver à ce résultat pharamineux, dont nous félicitons chaudement les vaillantes initiatrices.

D'ailleurs, que cela peut-il bien être au juste qu'une Ligue féministe-antisuffragiste pour les réformes sociales??? Comment peut-on être féministe en s'opposant au suffrage? et quelle variété nouvelle, non encore classée de l'espèce, (M^{lle} Besson ayant, dans son discours traité les suffragistes de sauterelles et de caméléons, nous nous sentons à l'aise dans cette terminologie zoologique) cela peut-il bien représenter? Cruelle énigme, insondable mystère. Ou plutôt, tout simplement, ignorance touchante de ce que sont et le féminisme et le suffragisme, et candeur de nouveau-né à vouloir opposer des termes et des idées aussi indissolublement liés. Contradiction aussi avec le principe fonda-

mental proclamé par ces dames, < la femme au foyer > à créer une Ligue qui les fera précisément sortir de leurs foyers! et incompréhension totale de l'organisation de notre vie nationale à laquelle ces réformatrices prétendent collaborer sans bulletin de vote, alors que la base de notre système politique est la démocratie par le suffrage universel.

Du meeting lui-même, il n'y a guère d'intérêt à parler. Ce fut au début une Exposition universelle de clichés. La femme, son charme, sa grâce, son influence, son prestige, son rôle tel que la nature l'a prévu (personne n'a dit si la nature a prévu, en forgeant l'homme, qu'il devrait voter)... ni M^{me} David Perret, ni M^{me} Muller de Sybourg ne purent se sortir de cette phraséologie sentimentale et fausse. Quant à M^{lle} Besson, elle se contenta de poser en principe plusieurs... inexactitudes (soyons polies), d'abord quand elle affirma toute crue cette énormité que le suffrage conduit au bolchévisme (qui ne ferait-on pas reculer de stupeur avec pareil argument!!); ensuite, quand elle assura que, là où les femmes votent, l'immense majorité est hostile au scrutin et qu'aucun résultat appréciable ne peut être signalé; enfin quand elle prétendit que < les suffragistes mises au pied du mur sont incapables d'articuler un fait précis >... Hem! Nous serions curieuses de savoir où, quand, et avec qui, M^{lle} Besson a pratiqué cette opération délicate — qu'elle paraît redouter d'ailleurs, à en juger par la façon dont elle refusa de répondre à celles qui essayèrent, au cours de la discussion, de lui poser d'innocentes questions. Cette discussion fut un lamentable gâchis, en partie par la faute d'une présidente incapable, en partie surtout par l'incorrection et la discourtoisie des organisatrices à l'égard de celles qui ne pensaient pas comme elles. Et, pour finir, vint le grand schisme: sur les 198 personnes présentes, une centaine de suffragistes, régulièrement entrées avec des cartes, se retirèrent sous leur tente (ce sont les chiffres avoués par M^{lle} Besson elle-même) et 51 s'inscrivirent pour la fameuse Ligue.

... C'est promettre beaucoup, mais qu'en sort-il souvent?

Du vent.

E. Gd.

P. S. — Nous dédions le petit tableau comparatif suivant aux membres de la Ligue féministe anti-suffragiste pour les réformes sociales.

<i>Femmes sympathiques au suffrage</i>		<i>Femmes consciemment opposées au suffrage</i>	
Membres de l'A. S. S. F.	2,000	Membres de la L. F. A. S.	51
Membres de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses (votation du 22 janvier 1919).....	20,000	P.R.S.....	
Membres de la Société d'Utilité publique des femmes suisses (votation du 15 juin 1919)...	13,500		
Membres du « Lehrerinnen-Verein » (votation de juin 1919)	1,375		
Membres de la Ligue suisse des Femmes abstinentes (le suffrage est à l'ordre du jour de l'Assemblée du 13 septembre 1919).....	2,500		
Membres de la Branche suisse des Amies de la Jeune Fille (le suffrage est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 16 septembre 1919)....	2,217 ¹		
TOTALS: 41,592			51

¹ Ces chiffres sont fournis par le dernier volume (1919) de l'*Annuaire des Femmes suisses*. Il faut tenir compte dans cette évaluation qu'un certain nombre de femmes sont membres de plusieurs Sociétés.